

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20190926-DEL2019\_09\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Notification : 07/10/2019

Millésime : 2019 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

## Délibération n° DEL2019\_09\_14

Intitulé : PRINCIPE D'ADHESION ET TARIFS DES COTISATIONS ENTRE  
YVETOT NORMANDIE TOURISME ET LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES  
DU TERRITOIRE

Tourisme - Accueil et informations - Accueil et informations

\*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 20 septembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 20 septembre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 49      Présents : 34      Représentés : 5

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Jean-Luc SCHABOWSKI, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Joël LEFEBVRE, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Marie Dominique LEVIEUX, Monsieur Dominique MACÉ, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Éric CARPENTIER, Madame Huguette FERCOQ, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DÉCHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Catherine BERENGER, Monsieur Rémi DUBOST, Monsieur Christophe ACHER, Madame Isabelle CLÉMENT, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Alain CANAC, Monsieur Joël LESOIF, Madame Elisabeth MAZARS, Madame Marie Christine COMMARE, Monsieur Serge BROCHET, Monsieur Jean François LE PERF, Madame Annick HOLLEVILLE, Madame Stéphanie LECERF

**Absents :**

Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Sylvain FANTE, Monsieur Jean Pierre CLECH, Madame Monique LEMARIÉ, Madame Marie Claude HÉRANVAL, Monsieur Alain BREYSACHER, Monsieur Ludovic NÉEL, Madame Patricia ARNAULT, Monsieur Charles D'ANJOU

**Absents représentés :**

Monsieur Jean Paul MONVILLE donne pouvoir à Monsieur Jérôme PETIT, Monsieur Rémy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Emile CANU, Madame Francoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Joël LEFEBVRE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Le 7 mars 2019, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a délibéré afin de demander la reprise de la compétence « Accueil, information et promotion touristique » jusqu’alors déléguée au PETR du Plateau de Caux Maritime et à l’association « Office de Tourisme du Plateau de Caux Maritime ».

Le 27 juin 2019, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a validé la création de l’Office de Tourisme Intercommunal Yvetot Normandie, sous la forme d’une régie autonome placée dans la catégorie des SPA (service public administratif) et a approuvé les statuts de la structure.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l’office de tourisme intercommunal assurera des missions de proximité au service des visiteurs mais aussi des habitants, en collaboration étroite avec les socio-professionnels du territoire.

Dans le cadre de ses missions, définies par ses statuts approuvés par le conseil communautaire en date 27 juin 2019, Yvetot Normandie Tourisme aura un rôle de prescripteur afin d’assurer l’accueil et l’information des touristes et de la population locale ; la promotion touristique du territoire ; la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

L’association « Office de Tourisme du Plateau de Caux Maritime » comptait jusqu’alors un réseau de partenaires de plus de 450 prestataires sur son territoire (hébergeurs, restaurateurs, activités culturelles et de loisirs, commerces...), auxquels des services étaient rendus contre le paiement systématique d’une adhésion : référencement sur le site internet de destination et sur les supports de communication distribués à l’accueil et sur les salons, « éductours » et ateliers, diffusion des dépliants...

Compte-tenu de sa mission de service public, il est proposé de ne pas instituer de droit d’entrée pour que les acteurs, dont l’activité est en lien avec la pratique touristique, adhèrent à la structure et bénéficient d’un service de base à travers le « pack initial ».

Il est proposé de compléter le dispositif d’adhésion par une option payante, le « pack avantage », offrant davantage de services aux prestataires pour valoriser leurs activités.

Millésime : 2019 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Le récapitulatif des services proposés en fonction de l'option choisie par les prestataires est exposé ci-après.

SERVICES PROPOSÉS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		PACK AVANTAGE
	076-247600620-20190912-DEL2020_12_2_5-DE	PACK INITIAL	
Visibilité sur le site internet d'Yvetot Normandie Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/> <small>Réception par le préfet : 04/12/2019 Notification : 07/10/2019</small>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>250 caractères maximum</b> <b>1 photo</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Jusqu'à 750 caractères et 10 photos</b>
Référencement dans le guide du tourisme et des loisirs d'Yvetot Normandie Tourisme (sans photo)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise à disposition de la documentation d'Yvetot Normandie Tourisme pour votre clientèle (plan guide et guide touristique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En fonction des stocks disponibles	<input checked="" type="checkbox"/> En fonction des stocks disponibles
Mise à disposition de la documentation de nos partenaires (cartes et documentations régionales et départementales)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Quota défini	<input checked="" type="checkbox"/> Quota défini, réassort en fonction des stocks disponibles
Diffusion de vos flyers / offres dans les espaces dédiés de votre Office de Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Conseils au classement et à la labellisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise à disposition de photographies et de vidéos dans un but de promotion et de valorisation du territoire (dans le respect des mentions légales)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès à un espace Web partenaire avec informations et actualités (réglementation, événementiel...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation aux temps forts d'Yvetot Normandie Tourisme et lien avec la communauté touristique locale (journée de découverte, moments d'information et de partage...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Possibilité de proposer pour votre activité un « BON PLAN » dans la rubrique du site internet	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		GRATUIT	PAYANT

Le détail de la grille tarifaire proposée pour le pack avantage est exposé ci-après, en fonction de l'activité des prestataires et de ses caractéristiques.

HÔTELS	Jusqu'à 10 chambres	100 €
	De 11 à 30 chambres	130 €
	Plus de 31 chambres	160 €
	Pour les hôtels avec restaurant	Prix ci-dessus + moitié de la cotisation des restaurants, en fonction du nombre de couverts (Ex. hôtel de 8 chambres avec restaurant de 60 couverts : 100 € + 45 €)
LOCATIONS / MEUBLES	1 location	70 €
	1 location supplémentaire	40 €
CHAMBRES D'HÔTES	1 chambre	70 €
	Jusqu'à 3 chambres	80 €
	Au-delà de 3 chambres	100 €
HÉBERGEMENTS INSOLITES	1 chambre	70 €
	Jusqu'à 3 chambres	80 €
	Au-delà de 3 chambres	100 €

GÎTES DE GROUPES ou D'ÉTAPE	Jusqu'à 20 lits	90 €
	Au-delà de 20 lits	120 €
RESTAURANTS	Moins de 40 couverts	70 €
	De 40 à 70 couverts	90 €
	Au-delà de 70 couverts	110 €
CAFÉS, PETITE RESTAURATION, SALONS DE THÉ	70 €	
COMMERCES, BOUTIQUES, SERVICES	70 €	
ATELIERS ET ARTISANS	70 €	
PRODUCTEURS LOCAUX	70 €	
SITES DE VISITE, DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIRS	70 €	

Ces tarifs sont annuels et nets de taxe.

Millésime : 2019 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 07 mars 2019, demandant la reprise de la compétence accueil, information et promotion touristique au PETR Pays Plateau de Caux Maritime,

Vu la délibération du 27 juin 2019, validant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal Yvetot Normandie et approuvant ses statuts,

Considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 17/09/2019

Article 1<sup>er</sup> – De valider les principes de partenariat entre la structure de promotion du territoire qui naîtra au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les prestataires du territoire dont l'activité est en lien avec la pratique touristique.

Article 2 – De valider la grille tarifaire qui sera proposée aux partenaires d'Yvetot Normandie Tourisme pour adhérer au pack avantage et ainsi bénéficier de services personnalisés.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER




Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201217-DEL2020\_12\_2\_5-DE